

Championnat départemental UFOLEP de VTT

Prades le 25 mars 2007

Inscriptions

Catégorie : _____

<i>NOM Prénom</i>	<i>Club</i>	<i>Année de Nais</i>	<i>Licencié Ufolep (oui ou non)</i>	<i>Licencié FFC (oui ou non)</i>

RAPPELS :

- 1- Tout sportif des catégories « **jeunes** » (jusque juniors inclus) qui possède la double licence UFOLEP et FFC, s'exprime dans la catégorie d'âge à laquelle il appartient à la FFC.

Exemples : **Les licenciés UFOLEP « Jeunes de 14 ans » (nés en 1992), « Jeunes de 16 ans (nés en 1990) et les « jeunes adultes de 18 ans » (nés en 1988), ayant également une licence FFC, participent aux épreuves UFOLEP dans la catégorie immédiatement supérieure à leur catégorie d'âge.**

Les responsables d'association devront veiller à l'application stricte de ces dispositions.

Autres exemples :

- Un benjamin 2° année (né en 1994), également licencié à la FFC, participera aux différentes épreuves dans la catégorie « Minimes ».
- Un minime 2° année (né en 1992), également licencié à la FFC, participera aux différentes épreuves dans la catégorie « Cadets ».
- Un cadet 2° année (né en 1990), également licencié à la FFC, participera aux différentes épreuves dans la catégorie « juniors ».
- Un junior 2° année (né en 1988) également licencié à la FFC, participera aux différentes épreuves dans la catégorie « seniors A ».

- 2- Ceci est valable pour toutes les épreuves du Trophée Pyrénées-Roussillon 2007.

- 3- Tout sportif envisageant de participer aux championnats nationaux UFOLEP de la spécialité, devra avoir participé obligatoirement aux championnats départementaux (...et régionaux ensuite).

- 4- La pré inscription est OBLIGATOIRE.

- 5- Toute inscription sur place le dimanche matin est tolérée, si elle permet de marquer des points pour le trophée, elle ne permettra pas de figurer dans le classement du championnat.



Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation Physique

Activités Cyclistes

CATÉGORIES D'ÂGE

**Applicables aux non licenciés et aux sportifs simplement affiliés à l'UFOLEP
Saison 2006-2007**

Catégories JEUNES

- Sont placés en catégorie "POUSSINS", les jeunes garçons nés entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 1997;
- Sont placées en catégorie « **POUSSINES** », les jeunes filles nées entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 1997;

- Sont placés en catégorie "BENJAMINS" les jeunes garçons nés entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 1995;
- Sont placées en catégorie « **BENJAMINES** » les jeunes filles nées entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 1995;

- Sont placés en catégorie "MINIMES", les jeunes garçons nés entre le 1^{er} janvier 1992 et le 31 décembre 1993.
- Sont placées en catégorie « **MINIMES FILLES** » les jeunes filles nées entre le 1^{er} janvier 1992 et le 31 décembre 1993.

- Sont placés en catégorie "CADETS", les jeunes garçons nés entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1991;
- Sont placées en catégorie "CADETTES", les jeunes filles nées entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1991.

Catégories "ADULTES MASCULINS"

- Sont placés en catégorie "JUNIORS", les cycloportifs nés entre le 1^{er} janvier 1988 et le 31 décembre 1989.
- Sont placés en catégorie "SENIORS A", les cycloportifs nés entre le 1^{er} janvier 1977 et le 31 décembre 1987.
- Sont placés en catégorie "SENIORS B", les cycloportifs nés entre le 1^{er} janvier 1967 et le 31 décembre 1976.
- Sont placés en catégorie "VÉTÉRANS A", les cycloportifs nés entre le 1^{er} janvier 1957 et le 31 décembre 1966
- Sont placés en catégorie "VÉTÉRANS B", les cycloportifs nés avant le 1^{er} janvier 1957.

Catégories "ADULTES FÉMININES"

- Sont placées en catégorie "FÉMININES A", les cycloportives nées entre le 1^{er} janvier 1972 et le 31 décembre 1989
- Sont placées en catégorie "FÉMININES B", les cycloportives nées avant le 1^{er} janvier 1972.

Céret le dd/03/yyyy